

PUBLIC VISÉ

- Tout établissement dont les collaborateurs doivent gérer les permis de feu, depuis l'accueil des entreprises extérieures jusqu'à la fin des opérations.

PRÉREQUIS ET ACCESSIBILITÉ À LA FORMATION

- Aptitude physique pour réaliser la formation.
- Formation accessible aux personnes en situation de handicap.

TEXTES OFFICIELS JUSTIFIANT L'ACTION DE FORMATION

- **Code du travail** : arrêté du 19 mars 1993,
- **Code de l'environnement** : Article 22 de l'arrêté du 5 août 2002 pour les entrepôts couverts,
- Règles de l'assurance.



DURÉE DE L'ACTION

- 3h30 (1/2 journée)
- Les enseignements pratiques et les mises en situations d'évaluation des apprenants représentent 10 à 20% du temps de formation



PÉRIODICITÉ DE L'ACTION

- A définir par l'employeur



NOMBRE DE PARTICIPANTS

- 8 apprenants maximum

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- A l'issue de la formation, l'apprenant doit être capable de :
 - > Connaître les principes réglementaires d'un permis de feu
 - > Accueillir une entreprise intervenante
 - > Analyser une situation de travaux par points chauds
 - > Réagir efficacement en cas de départ de feu

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

- Installations nécessaires : salle de réunion, tables, chaises, **mur clair pour projection**, tableau papier ou effaçable.
- Formateurs incendie, titulaire d'un certificat de compétences délivré par l'organisme à l'issue d'une validation de leur aptitude à enseigner le sujet.
- Supports d'animation pédagogique, utilisés en vidéo-projection.
- Déroulé pédagogique encadrant le bon déroulement de la formation.

MOYENS D'ENCADREMENT

- Équipe pluridisciplinaire de formateurs,
- Responsable pédagogique,
- Service administratif,
- Service qualité,
- Service relations clients.

MODALITÉS D'ÉVALUATION INDIVIDUELLE DES ACQUIS ET SANCTION DE L'ACTION DE FORMATION

- Le formateur évalue les acquis des apprenants (savoirs et savoir-faire) au moyen de questionnement oral et de mise en situation impliquant la réalisation de permis de feu.
- Une attestation de fin de formation est remise à l'apprenant à l'issue de la formation, précisant si les objectifs sont atteints ou non, ou en cours d'acquisition.

PROGRAMME DÉTAILLÉ DE LA FORMATION

- **Enseignements théoriques** (savoirs) :
 - > Le risque travaux par points chauds,
 - > Les principes réglementaires,
 - > La démarche du permis de feu,
 - > Le document.
- **Enseignements pratiques** (savoir-faire) :
 - > La zone de travail,
 - > L'accueil d'un représentant de l'entreprise intervenante,
 - > Les mesures de prévention et de protection,
- Evaluation des apprenants et Bilan de la formation.

TARIF ET DÉLAI DE RÉALISATION

- Sur devis, nous consulter.

